



ARRETE DU MAIRE

PRIS LE 20 AOUT 2026

Services
Techniques
DM/

N° 2026 - 055

OBJET : Arrêté d'autorisation préalable de mise en location d'un logement situé au 20 rue du Mont d'Eaubonne

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.635-1 et suivants et les articles R.635-1 et suivants,

VU le code de la santé publique,

VU le code de la sécurité sociale,

VU le Règlement Sanitaire Départementale du Val d'Oise,

VU la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renoué, notamment son article 92,

VU le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location d'un logement,

VU l'arrêté ministériel du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location d'un logement et au formulaire de déclaration de transfert de l'autorisation préalable de mise en location d'un logement,

VU la délibération n°2025-09-11/19 du Conseil Municipal de la commune de Soisy-sous-Montmorency en date du 11 septembre 2025 approuvant la convention pour la mise en place du dispositif « permis de louer » avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée,

VU la délibération n°2025-11-19_155 du Conseil Communautaire de l'Agglomération Plaine Vallée en date du 19 novembre 2025 étendant le dispositif d'autorisation préalable à la mise en location à la commune de Soisy-sous-Montmorency

CONSIDERANT la demande d'autorisation préalable de mise en location enregistrée sous le numéro PL 095 598 26 00002 déposée le 21 juillet 2026 par Monsieur Cyril HAASZ d'Evøxe Immobilier, mandataire de Monsieur Tristan LEBORGNE pour un logement situé au 20 C rue du Mont d'Eaubonne, bâtiment 2, rez-de-chaussée, porte gauche,

CONSIDERANT la visite du logement du 19 août 2026 en présence de Monsieur Cyril HAASZ d'Evøxe Immobilier, mandataire,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260828-ST2026AR-055-AR
Date de réception préfecture : 31/08/2026

ARRETE

Article 1 : La demande d'autorisation préalable de mise en location du logement de Monsieur Tristan LEBORGNE situé au 20 C rue du Mont d'Eaubonne, bâtiment 2, rez-de-chaussée, porte gauche est accordée.

Article 2 : La présente autorisation doit être renouvelée à chaque nouvelle mise en location du bien immobilier.

Article 3 : L'autorisation devient caduque s'il apparaît qu'elle n'est pas suivie d'une mise en location dans un délai de deux ans suivant sa délivrance.

Article 4 : En cas de mutation à titre gratuit ou onéreux du logement durant la durée de validité de la présente autorisation, elle peut être transférée au nouveau propriétaire du logement. Ce transfert prend effet à compter du dépôt par le nouveau propriétaire, auprès de la commune, d'une déclaration de transfert, sous réserve de l'accord du bénéficiaire initial de l'autorisation.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage.

Article 6 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, à Monsieur Tristan LEBORGNE, bailleur et à Monsieur Cyril HAASZ d'Evoxe Immobilier, mandataire.


Nicolas NAUDET
Maire de Soisy-sous-Montmorency

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 31 AOUT 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 01 SEP. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

01 SEP. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte